

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE DE LA WILAYA DE MEDEA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE

DE CAPACITES MINIMALES

N°12/2026

NIF : 425006000026009

La Direction de l'hydraulique la Wilaya de Médéa lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Exigence des Capacités Minimales en vue de la réalisation du projet :

REHABILITATION DE LA CONDUITE MAITRESSE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE AIN BOUCIF(W.MEDEA).

- ELIGIBILITE DES CANDIDATS

Les soumissionnaires doivent répondre aux conditions d'éligibilité suivantes :

1/ Condition n°1 : Les soumissionnaires doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité.

- Catégorie Quatre (IV) ou plus dans le domaine de l'hydraulique « Activité Principale Hydraulique »

2/ Condition n°2 : Les soumissionnaires doivent obligatoirement présenter dans leurs offres les bilans **des trois (03) meilleurs années à compter de l'année 2020**, délivrée par les services des impôts compétents.

- *Le chiffre d'affaires moyen C.A.M doit être **≥ 20.000.000,00 DA.**

3/ Condition n°3 : Les soumissionnaires doivent obligatoirement présenter dans leurs **offres au moins Une attestation** de bonne exécution.

- **Projet de réalisation ou réhabilitation d'une réseau d'AEP en PEHD , d'un montant supérieur ou égale 20.000.000.00 DA, réalisée durant les Dix (10) dernières années, visée par le Maître d'ouvrage public.**

4/ Condition n°4 : Les soumissionnaires doivent obligatoirement présenter dans leurs offres pour les **moyens matériels** au moins :

- 01 rétro chargeur

NB : les moyens matériels doivent être justifiés par : les cartes grises, les attestations d'assurance (en cours de validité le jour de l'ouverture des plis) au nom de soumissionnaires,

Et pour les moyens humains au moins :

- Un Ingénieur en Hydraulique.

NB :les moyens humains doivent être justifiés par les Diplômes et les attestations d'affiliation CNAS (Année en cours).

En cas de groupement :

- Le chef de file uniquement doit répondre à la première condition d'éligibilité **Catégorie Quatre (IV) ou plus dans le domaine de l'hydraulique « Activité Principale Hydraulique »** quant aux entreprises partenaires (les membres du groupement) elles doivent disposer d'un certificat de qualification et classification professionnelle dans le domaine de l'hydraulique « Activité Principale Hydraulique ».

- Pour la deuxième condition, il sera tenu compte de la moyenne des chiffres d'affaires moyen de chaque membre constituant le groupement.

- Le chef de fil ou l'un des membres du groupement doit répondre aux autres conditions d'éligibilité.

- Dans le cadre du présent cahier des charges, le groupement doit être un groupement solidaire.

- Le compte bancaire courant doit être au nom du groupement.

- Les candidats sous forme de groupement ne peuvent pas soumissionner comme candidats individuels.

- **N.B :** -Si l'une des conditions mentionnées ci-dessus n'est pas satisfaite par un soumissionnaire, son offre sera considérée comme non éligible et sera donc écartée.

- RETRAIT DES CAHIERS DE CHARGES :

Il est à préciser que seules les entreprises qualifiées de catégorie **Quatre (IV) ou plus** en activité principale hydraulique et intéressées par la réalisation de ces travaux peuvent retirer le cahier des charges sur présentation du certificat de qualification en cours de validité, à l'adresse ci-après :

« SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET MOYENS « BUREAUX DES MARCHES »

- DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE DE LA WILAYA DE MEDEA ROUTE DU15 DECEMBRE – MEDEA.

-01-

- DELAI DE PREPARATION DES OFFRES :

Dans le cadre du présent cahier des charges, la durée de préparation des offres est fixée à **Dix (10) JOURS**, à partir de la première publication dans le BOMOP ou dans la presse nationale, conformément à l'article 52 et 66 du Décret Présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- DATE DE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées le dernier jour de la durée de préparation des offres, entre **8H00 et 12H00**.

L'heure limite de dépôt des offres **est fixée à 12H00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la loi N° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés, ainsi que les dispositions de l'article 67 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public non abrogé en application l'article 112 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023, les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai **de quatre-vingt-dix (90) jours** augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

- CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION :

Conformément à la loi N° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés, ainsi que l'article 67 du Décret Présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public non abrogé, en application de l'article 112 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023, les offres des soumissionnaires comprendront un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière à savoir :

I- DOSSIER DE CANDIDATURE : contient les documents exigés dans le cahier des charges (**Article 10 page 19**)

II- OFFRE TECHNIQUE : contient les documents exigés dans le cahier des charges (**Article 10 page 19**)

III- OFFRE FINANCIERE : contient les documents exigés dans le cahier des charges (**Article 10 page 19**)

- FORME ET SIGNATURE DE L'OFFRE :

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « **DOSSIER DE CANDIDATURE** », « **OFFRE TECHNIQUE** » ou « **OFFRE FINANCIERE** », selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES

- APPEL D'OFFRES N°...../2026, OBJET DE L'APPEL D'OFFRES».

- OUVERTURE DES PLIS :

La commission permanente d'ouverture des plis et d'évaluation des offres se réunira pour l'ouverture des plis des dossiers de candidature des offres techniques et financières le dernier jour de la durée de préparation des offres à **13H30**, en présence des soumissionnaires préalablement informés dans l'avis d'appel d'offres, conformément aux dispositions des articles 48 et 96 de la loi N° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés.